

FICHE PRATIQUE

Prévention et dépistage
de la perte d'autonomie
Troubles de l'équilibre et
prévention des chutes

Présentation de l'action

Présentation de l'action

Prévenir la perte d'autonomie par le développement des actions de prévention en amont du vieillissement et par la co-construction d'un outil d'évaluation et de repérage précoce de la perte d'autonomie.

- Repérer le risque chez la personne âgée de 75 ans et plus résidente à Bordeaux,
- Evaluer le risque,
- Intervenir par des actions de prévention si nécessaire.

Organisation

Former les Masseurs-Kinésithérapeutes au dépistage des troubles de l'équilibre et à la prévention des chutes.

En lien avec le médecin traitant :

- Réaliser un bilan diagnostic kinésithérapique
- Rechercher des signes de gravité – facteurs de risques
- Reconnaître les 3 principales situations à risque de chute grave (ostéoporose avérée ; prise de médicaments ; isolement social et familial)
- Proposer une stratégie de prévention à mettre en place en fonction des autonomies initiales.
- Travailler en collaboration avec les professionnels de proximité
- Proposer et initier des actions et un suivi dans le cadre du PPS

Fonctionnement

Repérage du risque : médecin traitant



Evaluer le risque : bilan de diagnostic kinésithérapique



Recherche de signes de gravité – facteurs de risques : Médecin traitant et masseur kiné



Proposer une ou des actions de prévention en fonction des autonomies initiales à la personne âgée : médecin traitant



Mise en œuvre des actions de prévention